

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2022

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE (Arrivé à 18H47), Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU (Arrivée à 18H45), Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN (en visioconférence), Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Blanche ROUX à Gaston CHASSAIN  
Pascal BUSSIERE à Chantal BOUTHINAUD  
Régis MISSOU à Julien MORIN

### Étaient absents excusés :

Blanche ROUX, Pascal BUSSIERE, Régis MISSOU

Secrétaire de séance : Madame Claudette COULAUD

N°2022/D/017 - **Objet** : **Modification de la grille des emplois**

Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire de la commune, indique au Conseil municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

**Au regard des besoins du service : Modification de la quotité de travail (emploi statutaire)**

À compter du 01/05/2022 :

Service Entretien des Locaux et Restauration scolaire

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 33h15/35<sup>ème</sup> est modifié en un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (RES 09)

**Au regard des besoins du service : transformation de poste (emploi statutaire) suite à concours**

à compter du 01/05/2022 :

Service animation - garderie - sport

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet est transformé en un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à temps complet (AN 08)

**Au regard des besoins du service : création de poste (emploi statutaire) suite à concours**

à compter du 01/05/2022 :

Service animation - garderie - sport

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à temps complet (AN 10)

à compter du 01/09/2022 :

Service Entretien des Locaux et Restauration scolaire

- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet (EMA 17) **Au regard des besoins du service : création de poste (emploi statutaire)**

à compter du 01/09/2022 :

Service Entretien des Locaux et Restauration scolaire

- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet (EMA 18)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- De donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 31 mars

Le Maire,



*[Signature]*  
Gaston CHASSAIN.